

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



21051021

19 AVR. 2021

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0473 900 626**

Nom

(en entier) : **LES SILOS DE FLOREFFE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Riverre 105 à 5150 Floreffe**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs et du commissaire

Du procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/10/2020, il ressort que:

- Les mandats de tous les administrateurs, à savoir Christian Balduyck, Christian Schiepers, Alain Moers, Jean-Yves Vancompernelle, Louis Louppe et de la srl SCAM représentée par Louis Louppe, arrivent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Fabrice Flamend (sis Rue de Frocourt 25 A à 5310 Eghezée) s'est présenté au poste d'administrateur, et Christian Balduyck (sis Rue Wilquet Werner 16 à 1473 Genappe) et la srl SCAM (sis Rue Bourie 16 à 5300 Seilles - numéro d'entreprise 0401.370.063) représentée par Louis Louppe (sis Rue de la Station 50 à 4560 Clavier) se sont représentés aux postes d'administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés a élu Fabrice Flamend, Christian Balduyck et la srl SCAM représenté par Louis Louppe aux postes d'administrateurs de la société. Ces mandats ont une durée de 3 ans et arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

- Le mandat du commissaire de la srl civile RSM Interaudit arrive à échéance lors de cette assemblée.

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Commissaire de la srl civile RSM Interaudit représentée par Bernard de Grand Ry. Ce mandat a une durée de 3 ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Christian Balduyck
Administrateur

Fabrice Flamend
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).